



RPN

Accompagnement des salariés dans le cadre de la création de l'Institut National de Formation

02 septembre 2014

Suite à la première RPN de cadrage, le 1^{er} juillet, la négociation sur l'accompagnement des salariés dans le cadre de la création de l'INF a réellement débuté ce mardi 2 septembre.

Préalable important et nécessaire, la négociation ne porte pas sur la création de l'INF lui-même. Cette création est définie par la Loi sur la formation professionnelle de 2014. La négociation ouverte vise à sécuriser l'accompagnement des collègues amenés à intégrer l'INF ou ceux qui verront leurs activités transférées au sein de l'Institut.

L'Ucanss précise que tous les points non évoqués spécifiquement dans l'accord mais faisant l'objet d'article de l'accord sur les garanties conventionnelles seront appliqués aux salariés impactés par la mise en place de l'INF. Ne sont détaillés dans l'accord proposé que les points faisant l'objet d'une spécificité liée à cet accord INF.

Un premier point d'achoppement pour la CFTC est l'interdiction de licenciement économique limité à la mise en place de l'INF, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2016. Si la CFTC se félicite que cette création ne s'accompagne pas de licenciement, nous souhaitons que cette interdiction soit prolongée au-delà de la mise en place effective de la nouvelle structure. Les effets de la création de l'INF, notamment dans le cadre d'évolution des activités professionnelles, ne se feront pas sentir au moment même de sa mise en place. Nous entendons assurer une protection aux collègues tant que l'INF n'est pas stabilisé dans ses missions et son organisation.

Une autre question qui interpelle la CFTC : la présentation de l'organisation cible. De l'aveu même de l'Ucanss, au mieux cette organisation cible ne sera pas finalisée avant le second semestre 2015. Même en sécurisant au maximum l'accompagnement des collègues au sein de la nouvelle structure, une période de 6 mois nous semble trop courte pour en assurer la pleine réussite. De plus, l'ensemble des opérations quant à l'information et l'orientation des collègues impactés nécessitent des précisions. L'esprit de garantir l'emploi et les missions semblent présents mais son expression demeure encore floue. La CFTC

souhaite que les procédures d'informations des collègues, de possibilités de changement et/ou d'évolution soient clairement définies.

La CFTC a insisté sur le fait que nous ne souhaitons pas que l'ensemble des missions dites « supports » soient toutes transférées et centralisées à Paris. En ce sens, nous demandons à l'Ucanss de prévoir l'ensemble des dispositions permettant l'exercice de ces missions à distance.

L'Ucanss propose également la mise en place d'une instance *ad hoc* pour le suivi et l'information de la mise en place de l'INF. Cette instance durerait jusqu'aux élections professionnelles de l'INF. La CFTC est plutôt favorable sur le principe. Par contre, nous souhaitons que toutes les parties présentes puissent demander sa réunion, et non uniquement l'Ucanss comme prévue pour le moment. Nous attendons de cette instance qu'elle soit un lieu d'échange et de concertation et non pas seulement un lieu d'information descendante comme le texte le laisse supposer en l'état. L'idée est bien pour la CFTC de se servir de cette instance pour faire remonter l'ensemble des éléments qui le mériteraient dans le cadre de la mise en place de l'INF afin d'apporter les correctifs éventuels.

L'Ucanss a également émis l'idée de que cette instance gère les œuvres sociales en attendant la mise en place d'un Comité d'entreprise INF. La CFTC est très réservée sur cette option et attend plus d'éclaircissement de la part de l'employeur sur les moyens et prérogatives qu'ils souhaitent transférer à l'instance en la matière.

La CFTC estime que le texte proposé dans le cadre de cette première négociation comporte trop d'imprécisions. La volonté de l'employeur de sécuriser l'accompagnement des collègues dans le cadre de la mise en place de l'INF semble réelle. Mais à ce jour elle n'est pas suffisamment précise pour totalement nous rassurer.

Prochaine RPN INF : mardi 23 septembre 2014